

ARRETE MUNICIPAL N°13238 DU 03 AVRIL 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

DEMENAGEMENT

3 rue du Bourrigo

Le jeudi 11 avril 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu l'article R610-5 du code pénal,

- Vu la demande faite par Déménagements JONCTION PLUS-9 rue Jean-Marie LE GUIFF-56100 LORIENT

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement et d'une benne, il importe d'autoriser le stationnement sur le trottoir et de condamner ce dernier

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jeudi 11 avril 08h00 et jusqu'au vendredi 12 avril 20h00, il importe de condamner le trottoir au niveau du n°3 rue du Bourrigo, pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement ainsi que la pose d'une benne. Seul le demandeur sera autorisé à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 7 jours avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la sécurisation des lieux.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

